

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le huit juillet à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELIN, Maire ;

Etaient présents : EDELIN R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, MAES F, POTIRON B, LEMAITRE C, PILAT A, LIGNEL G, RUAUX JC, BIANCHI M, LEROUX C, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : CATHERINE C, NUTTENS G

**Nombre de conseillers en exercice : 15**                      **Présents : 13**                      **Votants : 13**

**Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021**                      **Date d'affichage : 9 juillet 2021**

*Sont examinés les points à l'ordre du jour.*

### **1 - Travaux d'aménagement d'évacuation d'eau pluviale Délibération n°2021-16**

Monsieur le Maire présente au conseil les difficultés rencontrées par l'écoulement des eaux pluviales, suite aux énormes précipitations orageuses exceptionnelles, route de la Palaisière à Marolles qui provoque l'inondation de la chaussée et d'une propriété.

Vu la configuration du site qui reçoit tout le ruissellement des eaux de la route communale avant de rejoindre la pente qui mène à la rivière, les aménagements à réaliser doivent suivre la déclinaison naturelle du sol, mais ne pouvant pas techniquement être réalisés sur le domaine public devront être effectués exceptionnellement sur le domaine privé pour canaliser le passage de l'eau.

Monsieur le Maire propose d'aménager sur la parcelle cadastrée section D n°378 une canalisation enterrée en domaine privé d'une longueur de 80 ml pour faciliter le cheminement des eaux.

Ces travaux exceptionnels permettront de régler un problème récurrent sur un passage d'eau identifié de longue date mais qui lors de précipitations orageuses exceptionnelles ont des conséquences fortement préjudiciables à un de nos administrés.

Le conseil émet un avis favorable envers cette proposition, décide de verser une subvention exceptionnelle à une personne de droit privé et de procéder à une décision modificative au budget 2021.

## **2 - Horloge de l'église – réparation de la minuterie et des aiguilles du cadran monumental**

### **Délibération n°2021-17**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'horloge de l'église a perdu l'une de ses aiguilles et par conséquent n'affiche plus l'heure. Il est donc nécessaire de procéder au remplacement du mécanisme.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise BODET Campanaire Agence de l'Ouest pour la réparation de la minuterie et des aiguilles du cadran monumental qui s'élève à la somme de 2 899.15 € HT soit 3 478.98 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte ce devis.

## **3 - Maintenance de l'horloge et des cloches de l'église**

### **Délibération n°2021-18**

Vu le contrat de maintenance réalisé en octobre 1989 et converti en euros le 22 janvier 2002 entre la commune de Marolles et les Etablissements BODET de Trémentines (Maine et Loir)

Vu la délibération n°2021-18 du 8 juillet 2021 concernant la réparation de la minuterie et des aiguilles du cadran monumental,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un contrat de maintenance pour assurer la vérification et l'entretien de l'installation de l'horloge électronique et des cloches de l'église qui s'élève à la somme de 230.00 € HT soit 278.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce contrat qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **4 - Renouvellement des contrats du personnel**

### **Délibération n°2021-19**

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-30 du 4 septembre 2017 ayant pour objet le retour à la semaine de 4 jours à l'école maternelle et primaire de Marolles, et à la réaffectation du temps de travail des ateliers périscolaires des agents en soutien à l'équipe enseignante,

Vu le contrat à durée déterminée en date du 13 août 2020, précisant l'affectation du second poste d'adjoint d'animation affecté à la cantine, à la

garderie périscolaire, et à l'école pour aider l'équipe enseignante sur une durée hebdomadaire de service de 13.5/35, modifié le 17 octobre 2019 à 15/35

Vu le contrat à durée déterminée en date du 30 janvier 2020, précisant l'affectation du poste d'adjoint technique affecté à l'entretien des bâtiments communaux sur une durée hebdomadaire de 3/35

Vu le contrat à durée déterminée en date du 30 mars 2021, précisant l'affectation du poste d'adjoint technique affecté à l'entretien de la salle polyvalente, sur une durée hebdomadaire de service de 7/35

Considérant la nécessité de pourvoir à ces postes pour assurer la continuité du service, à la rentrée scolaire de septembre 2021,

Considérant la volonté du conseil municipal de maintenir le même niveau de services à l'équipe enseignante et aux services périscolaires : cantine et garderie de l'école maternelle et primaire de la commune de Marolles,

Considérant que la commune de Marolles compte moins de 1000 habitants,

Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer des contrats à durée déterminée, établis en application des dispositions de l'article 3 alinéa 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée pour pourvoir ces postes.

## 5 – Décisions modificatives au budget 2021

### Décision n°2021-01 : virement et augmentation de crédits

Vu la délibération n°2021-16 en date du 8 juillet 2021 ayant pour objet des travaux d'aménagement d'évacuation des eaux pluviales,

Vu les mouvements de locataires à la chaumière et au logement de l'école,

Le conseil municipal sur proposition du Maire,

Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

Intitulé des comptes	Diminution Crédits alloués		Augmentation des crédits	
	comptes	montants	Comptes	Montants
Dépenses imprévues	020	4 500.00		
Biens mobiliers matériel et études			20241	4 500.00
Dépôts et cautionnements reçus			165	900.00
<b>Dépenses Investissement</b>		<b>4 500.00</b>		<b>5 400.00</b>
Dépôts et cautionnement reçus			165	900.00
<b>Recettes d'investissement</b>		<b>0</b>		<b>900.00</b>

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et ans susdits.